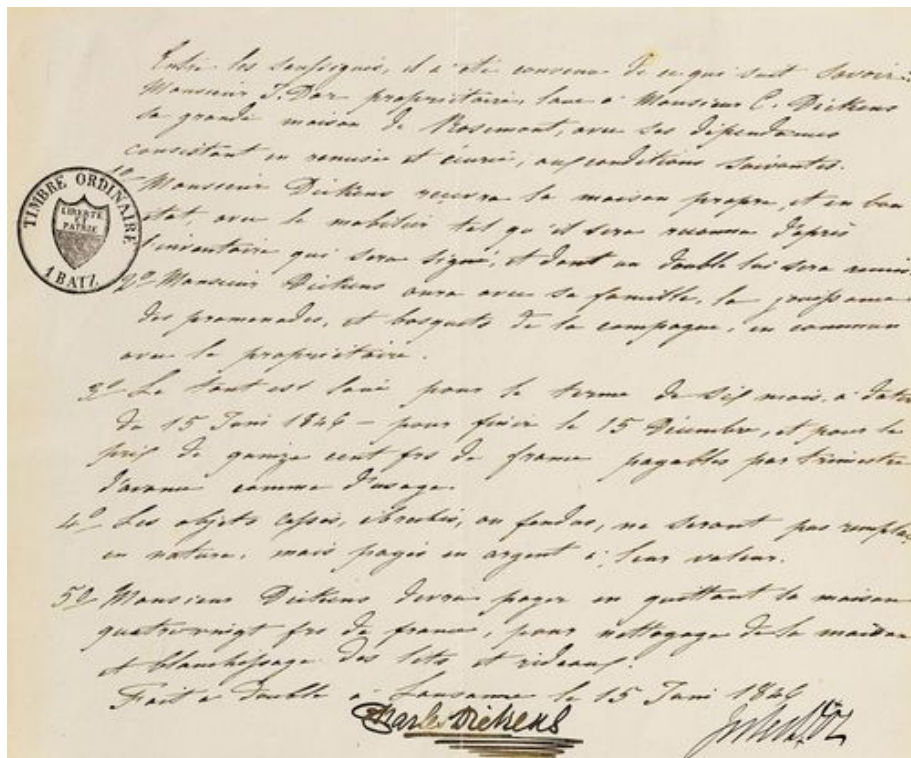




Dickens, Charles, Schriftsteller (1812-1870).

Eigene Unterschrift auf Mietvertrag. Französische Handschrift auf Papier.

Lausanne, 15. Juni 1846. 1 S. 17 x 20,5 cm.

[CatItem.ArtText.Text502]

CHF 1 200 / 1 800

€ 1 240 / 1 860

Entre les deux parties, il a été convenu de ce qui suit. Lesdits  
 Monsieur J. Dar, propriétaire, baille à Monsieur C. Dickens  
 la grande maison de Rosemont, avec ses dépendances  
 consistant en jardin et écurie, aux conditions suivantes.

1<sup>re</sup> Monsieur Dickens occupe la maison propre, et en bon  
 état, avec le mobilier tel qu'il sera vu dans l'apais  
 inventaire qui sera signé, et dont un double lui sera remis.

2<sup>de</sup> Monsieur Dickens aura avec sa famille, la jouissance  
 des promenades, et bosquets de la campagne, en commun  
 avec le propriétaire.

3<sup>de</sup> Le bail est fait pour le terme de six mois, à dater  
 du 15 Juin 1866 - pour finir le 15 Décembre, et pour le  
 prix de quinze cent francs payables par trimestre  
 d'avance comme d'usage.

4<sup>de</sup> Les objets éparés, écuries, ou fables, ne devant pas remplir  
 en nature, mais payés en argent à leur valeur.

5<sup>de</sup> Monsieur Dickens devra payer en quittant la maison  
 quatorze cent francs de paille, pour nettoyage de la maison  
 et blanchissage des linge et rideaux.

Fait à Genève le 15 Juin 1866  
Charles Dickens 